

Préservation, reconstitution et entretien du bocage

Région : **Bretagne** | Département : **22** | Lieu : **BV du Léguer** | Date : **Depuis 2008**

AXE : T dans Territ'Eau.

T : limiter les Transferts, R : Raisonner les pratiques, S : modifier les Systèmes.

RÉSUMÉ :

Le comité de bassin versant du Léguer a été mis en place, dans le cadre du nouveau contrat de BV, des actions de reconstitution et de préservation du bocage. Ce projet est raisonné sous la forme d'une démarche globale : comprendre, protéger, gérer et reconstruire l'espace rural en partenariat avec les acteurs du territoire.

CONTEXTE :

Le bassin versant du Léguer est un secteur relativement bien préservé pour plusieurs raisons : c'est un Site Natura 2000, il y a une forte densité bocagère, la présence de la loutre d'Europe et d'une des rivières les plus productives en saumons de France.

En 2002, le bassin a adhéré au programme Bretagne Eau Pure et en 2003 : signature du 2ème programme bassin versant, dans le cadre de la démarche régionale BEP (2003-2006) ainsi que la mise en place des périmètres de protection des captages.

En 2008, démarrage d'un nouveau contrat de bassin versant pour le Léguer (2008-2012) regroupant 7 projets dont le projet 4 : « **Aménager et gérer l'espace rural pour préserver l'eau et les milieux aquatiques** » comprenant 3 thèmes :

- La préservation des zones humides,
- **L'aménagement et la gestion du bocage,**
- Les aménagements hydrauliques.

OBJECTIFS :

L'objectif du nouveau contrat de bassin versant est de mettre en place une **démarche multi-thématique et multi-acteurs** avec comme objectif le bon état écologique des eaux (DCE) en 2015.

Le thème 2, *Reconstitution et préservation du bocage*, s'inscrit dans cette démarche globale avec comme objectif principal de « **pérenniser un paysage bocager avec une vision et une responsabilité partagées** » ; avoir un maillage bocager fonctionnel, en bon état et répondant à différents besoins (environnemental, agricole et paysager). Quatre outils sont élaborés pour répondre à ces objectifs :

- *Mobilisation* : Se comprendre, partager et élaborer collectivement une même vision du bocage.
- *Aménagement* : Protéger le bocage existant tout en lui permettant d'évoluer.
- *Gestion des haies* : Gérer le bocage de façon pérenne.
- *Reconstitution* : Reconstruire du bocage pour améliorer ses fonctions.

ACTIONS :

Chaque outil va être abordé dans cette partie en présentant les généralités de chaque action, les informations complémentaires (cadre de l'action, acteurs, déroulement et financement) sont publiées par le Comité de bassin versant du Léguer et disponible sous forme de fiche en annexe.

- **Mobilisation des acteurs par des ateliers participatifs :**

Objectifs : Ces ateliers sont une étape préalable de mobilisation des habitants d'une commune autour de leur bocage. Ils vont permettre de faire réfléchir la population dans son ensemble (et pas seulement les agriculteurs) à un projet bocager cohérent qui répond aux attentes de chacun. Cette étape va orienter les propositions de

reconstitution et d'entretien faites aux agriculteurs.

Moyens : Ateliers par groupe d'une dizaine de personnes d'un même secteur de la commune. Les secteurs sont choisis en fonction de leurs éléments constitutifs naturels, anthropiques et de leur densité bocagère. Le groupe est amené à réfléchir sur son paysage et son bocage en utilisant l'outil photographique.

- **Aménagement du bocage et documents d'urbanisme :**

Objectifs : Adapter la structuration du parcellaire aux usages et besoins du territoire tout en maintenant un bocage fonctionnel sur la commune. Allier les attentes du territoire et la préservation du bocage.

Moyens : Compenser la destruction de certains linéaires bocagers par de la création de nouveaux linéaires ou l'amélioration de linéaires existants (colmatage de brèches, regarni de haies discontinues...).

- **Ateliers d'apprentissage bocage :**

Objectifs : Replacer le bocage au sein du système de production de l'exploitation. Informer sur les moyens modernes de gestion des arbres et arbustes. Limiter les entretiens agressifs ou non adaptés des arbres et arbustes.

Moyens : Organisation de sessions communes sur le conseil en gestion de haies illustré par des mises en pratique. S'appuyer sur des connaissances en terme de gestion durable de la haie par le biais de l'intervention d'un « expert pédagogue ». Favoriser l'échange entre l'agriculteur et « l'expert pédagogue » par une journée de chantier concret.

- **Plans de gestion du bocage des exploitations agricoles :**

Objectifs : Le plan de gestion du bocage (PGB) est un outil intéressant pour approfondir le travail sur l'état, les objectifs, et les interventions à mettre en place, tant en reprise de l'existant qu'en création de nouveaux linéaires. Il permet d'apporter une aide financière nouvelle à l'entretien des haies.

Moyens : L'élaboration d'un PGB consiste à établir un état des lieux complet du bocage de l'exploitation (composition, état, rôles), d'établir les objectifs de l'agriculteur pour la gestion de son bocage, et de planifier sur 5 ans des travaux de réhabilitation et d'entretien du bocage. Il permet aussi de définir un programme de récolte potentiel pour une valorisation économique de son bois tout en préservant la pérennité du bocage.

- **Réaménagement parcellaire :**

Objectifs : Adapter la structuration du parcellaire aux usages et besoins du territoire tout en maintenant un bocage fonctionnel sur la commune. Allier les attentes de l'agriculteur et la préservation du bocage.

Moyens : Création de nouveaux linéaires ou l'amélioration de linéaires existants (colmatage de brèches, regarni de haies discontinues...). Arasements de linéaires bocagers compensés par la reconstitution d'un linéaire au moins identique.

- **Planification de l'entretien du bocage des bords de route :**

Objectifs : Pour organiser aux mieux les chantiers sur le long terme, quantifier le temps passer, et la valorisation du bois, répartir les moyens d'action annuel, un outil de connaissance du bocage et de planification est intéressant.

Moyens : L'outil proposé permet d'établir un état des lieux du bocage des bords de route de la commune, de décrire les types de haies présentes et de proposer un plan de gestion sur 12 ans en prenant en compte les enjeux différents liés aux routes et aux développement variable des haies présentes.

- **Programmes de reconstitution du bocage groupée ;**

L'objectif principal est l'amélioration de la qualité de l'eau en améliorant la maille bocagère.

Moyens : Création de nouveaux linéaires ou l'amélioration de linéaires existants (colmatage de brèches, regarni de haies discontinues...).

Contacts :

Comité de bassin versant du Léguer- Ville de Lannion Samuel JOUON
tel : 02 96 05 09 22 mail : samuel.jouon@lannion-tregor.com

ANNEXES :

FICHE N°1 : ATELIERS PARTICIPATIFS AUTOUR DU BOCAGE

PREAMBULE

Le bocage est un élément caractéristique et marquant du paysage.

Il est devenu un enjeu fort de territoire. La population souhaite conserver en état cet élément du patrimoine. Elle est souvent en désaccord avec les agriculteurs qui l'entretiennent.

CADRE DE L'ACTION

Le bassin versant et les collectivités s'engagent dans de nombreuses actions de préservation du bocage : projet d'entretien de l'existant, reconstitution, classement des linéaires dans les PLU, prise en charge par les collectivités du bocage de bords de routes...

Cependant les conflits sont forts autour de cet élément du paysage. Il semble important d'en débattre sur le fond en amont des projets de préservation plus techniques pour appréhender les attentes de chacun.

OBJECTIFS

Ces ateliers sont une étape préalable de mobilisation des habitants d'une commune autour de leur bocage.

Ils vont permettre de faire réfléchir la population dans son ensemble (et pas seulement les agriculteurs) à un projet bocager cohérent qui répond aux attentes de chacun.

Cette étape va orienter les propositions de reconstitution et d'entretien faites aux agriculteurs.

MOYENS

Ateliers par groupe d'une dizaine de personnes d'un même secteur de la commune. Le nombre de secteurs varie selon la taille de la commune (secteur de 1500 ha environ)

Les secteurs sont choisis en fonction de leurs éléments constitutifs naturels, anthropiques et de leur densité bocagère.

Le groupe est amené à réfléchir sur son paysage et son bocage en utilisant l'outil photographique

L'animation se déroule en 3 étapes successives.

ACTEURS

Composition des groupes : moitié agriculteurs, moitié non agriculteurs, comprenant les élus de la commune. Le groupe doit être diversifié en terme d'âges et de catégories sociales et de motivation.

Recrutement : recrutement par bulletin municipale ou voie de presse locale (inscription sur une liste en mairie). Si les inscriptions sont insuffisantes : motivation par les élus de la commune et du CPA.

Animation : Comités de bassin versant, Association Vallée du Léguer

Regards extérieurs : composition d'un groupe de regards extérieurs à confronter à ceux de la commune :

- Déclic Armor,
- Elus du Comité de bassin versant du Léguer, des Communautés de communes et de l'Association de la vallée du Léguer,
- Techniciens de ces mêmes organismes
- Elus de communes voisines
- Financeurs
- CPA

DEROULEMENT

Etape 1 : Ateliers photo et débat

Objectif : connaître le ressenti affectif des habitants d'une commune par rapport à leur bocage : leur vue personnelle, les enjeux et la vision future. Mettre en commun les points de vues de chacun. Apporter le débat entre les acteurs. Identifier les éléments qu'ils jugent important pour développer notre animation.

Déroulement : Cette partie se déroule en deux temps.

* 1^{ère} **Réunion explicative du projet et des règles de l'atelier préalable à la remise d'appareils photo numériques.**

Chaque membre du groupe doit répondre par des photos aux questions ci-dessous. Chaque photo doit être assortie d'un commentaire justificatif et d'une localisation de la prise de vue. Le nombre de photos par thème est limité et à préciser.

Délaï impartit pour réaliser les photos à discuter : soit dans la journée, soit avec un délaï d'une quinzaine de jours

1. Photographiez le paysage que vous pensez être représentatif de votre commune

Le bocage est un élément de patrimoine identifié, considéré comme important dans le paysage et important à préserver.

2. Illustrez par des photos le paysage bocager type de votre commune

Faire ressortir le ressenti sur l'existant, en terme de maille, d'état et de représentation. Comment est jugé le bocage existant sur la commune.

3. Photographiez le paysage bocager que vous appréciez

A l'inverse, photographiez le paysage bocager que vous regrettez

Mettre en évidence les points noirs et les points forts. Les faire argumenter leurs points de vue sur l'état actuel, où sont les potentialités, les points faibles, les enjeux et les éléments qu'ils souhaitent. voir évoluer

4. Photographiez le bocage que vous appréciez

A l'inverse, photographiez le bocage que vous regrettez

La démarche est identique mais à une échelle différente. Le paysage bocager fait référence à la maille bocagère, alors que le bocage fait référence à l'élément unitaire (talus, haie, ...).

5. Illustrez par des photos les usages et/ou les intérêts importants que vous voyez au bocage

Faire ressortir les usages importants qui sont reconnus par les acteurs de ceux qui ne le sont pas. Classer par ordre d'importance les rôles donnés au bocage pour orienter le projet.

6. Illustrez par des photos ou des dessins l'image que vous vous faites du bocage de votre commune en 2050

Si cette image ne vous plaît pas, photographiez ou dessinez le bocage comme vous voudriez qu'il soit

Comment voient-ils les évolutions, les ressentent-ils ? Faire prendre conscience que l'adéquation ou de l'inadéquation du souhait en terme de bocage et de l'avenir. Dégager les pistes de travail pour arriver à l'état souhaité décrit par cette photo. le rôle de chaque acteur ?

A la fin du délaï impartit, les animateurs regroupent les photos par thème et synthétisent les points de vues sur les différentes questions posées.

*** Lors d'une réunion suivante, il y a présentation des photos faites regroupées et analysées par les animateurs et partage des arguments de chacun autour des photos**

Etape 2 : Débat autour des résultats obtenus

Objectif : Mettre en parallèle leurs visions discutées du bocage avec des regards extérieurs et une analyse de la situation identifiée dans l'état des lieux. Dégager des pistes d'actions à entreprendre.

A cette étape, l'apport d'éléments objectifs permet d'ouvrir et d'étayer le débat. Les éléments à disposition du groupe seront :

- La synthèse de leurs travaux photographiques de l'atelier précédent
- La synthèse du groupe « regards extérieurs »
- Éléments historiques (base photo aérienne, anciennes cartes postales, ...)
- Éléments techniques de diagnostic du bocage de la commune

Etape 3 : Partage des projets et débat communal

Les différents groupes sont réunis pour parler du projet à l'échelle communale. Les différentes pistes d'actions pour chaque secteur sont partagées et débattues pour arriver à un projet communal cohérent.

MODALITES FINANCIERES

Plan de financement envisagé :

- Breizh bocage (80%)

- CBVL (20 %)

Si les ateliers participatifs prennent trop de jours, des financements seront recherchés auprès des intercommunalités ou des communes concernées

Gérer le classement du bocage de sa commune.

PREAMBULE

Le bocage est un élément structurant de notre paysage.

A l'origine, il a été construit pour répondre aux besoins des agriculteurs (contention des troupeaux, bois de chauffage...).

Les activités sur un territoire évoluent continuellement. Ainsi, le paysage doit s'adapter afin de répondre aux nouveaux besoins et attentes des hommes.

Aujourd'hui, les intérêts du bocage ne sont plus à démontrer : intérêts pour la qualité de l'eau, biologiques, bio-climatiques, agronomiques, paysagers, touristiques...

CADRE DE L'ACTION

Par l'article L 442.2 du code de l'urbanisme, il est possible de recourir à un dispositif d'autorisation préalable pour tous travaux ayant pour objet de détruire un élément du paysage identifié par un PLU (en application de l'article L 123.1 7° du code de l'urbanisme).

Une telle mesure de protection peut être appliquée dans une commune non dotée d'un PLU, pour les éléments de paysage identifiés à protéger, par une délibération du conseil municipal prise après enquête publique.

Le non respect de la demande d'autorisation préalable est passible d'une amende de 1 200 euros minimum et un montant qui ne peut excéder un montant de 300 000 euros. (article L480.4 du code de l'urbanisme).

Une interruption des travaux peut être ordonnée et une remise en conformité des lieux peut être prononcée judiciairement.

Cette mesure s'applique à la suppression définitive d'éléments bocagers et non à la gestion courante des haies (recépage, balivage...).

OBJECTIFS

Adapter la structuration du parcellaire aux usages et besoins du territoire tout en maintenant un bocage fonctionnel sur la commune.

Allier les attentes du territoire et la préservation du bocage.

MOYENS

- Compenser la destruction de certains linéaires bocagers par de la création de nouveaux linéaires ou l'amélioration de linéaires existants (colmatage de brèches, regarni de haies discontinues...).

ACTEURS

Demandeur

Tout personne, physique ou morale, désirant raser du bocage (haie ou talus).

Commune

La demande est étudiée par une commission communale :

Ou ○ Commission PLU

 ○ Commission bocage (2 élus, 2 agriculteurs et 2 personnes qualifiées pour la protection de la nature + suppléant dans les mêmes proportions)

Le maire délivre alors l'autorisation.

Opérateur technique

Le projet, préalablement élaboré avec le demandeur, est présenté en Commission par le technicien bocage du Comité de bassin versant.

DEROULEMENT

Après validation du document d'urbanisme, il est important d'informer la population de la présente mesure par le biais de moyens appropriés : bulletin municipal, courriers aux agriculteurs, réunions publiques...

| Objet | Par qui? | Période |
|---|--|---|
| 1 Dépôt d'un dossier d'intention | Demandeur | Toute l'année |
| 2 Elaboration technique du projet | Demandeur Comité des bassin versant | Toute l'année |
| 3 Dépôt de la demande officielle d'autorisation préalable au titre des installations et travaux divers en mairie | Demandeur | 1 mois maximum avant la date d'autorisation du Maire |
| 4 Etude du projet | Commission communale | Mars |
| 5 Autorisation | Le Maire | Délai maximum de réponse de 2 mois après la date de la demande officielle |
| 6 Demande de financement pour travaux de reconstitution | Comité de bassin versant | Mai - Juillet |
| 7 Réalisation des travaux d'arasement | Demandeur | Après autorisation du Maire |
| 8 Réalisation des travaux de reconstitution | Demandeur Entreprise missionnée | A partir de septembre et dans un délai de deux ans |

Exemple :

| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Dépôt d'un dossier d'intention | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration technique du projet | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dépôt de la demande officielle d'autorisation préalable au titre des installations et travaux divers en mairie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etude du projet | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Autorisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Demande de financement pour travaux de reconstitution | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réalisation des travaux d'arasement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réalisation des travaux de reconstitution | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Le dossier d'intention

Localisation géographique du projet d'arasement et des travaux compensatoires dans l'îlot de parcelles concernées (îlot PAC pour les agriculteurs).

Accord écrit du propriétaire si le demandeur est le locataire.

La demande officielle d'autorisation préalable au titre des installations et travaux divers

Imprimé officiel de demande d'autorisation préalable au titre des installations et travaux divers.

Destinataire de la facture des travaux.

MODALITES FINANCIERES

| Objet | Financeurs | | Modalités |
|---------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--|
| Elaboration technique | Commune | | Forfait par dossier |
| | BV | | |
| Travaux d'arasements | Demandeur | | 100% |
| Travaux de reconstitution | Demandeur | Linéaire de travaux inférieur à 100 m | 100% |
| | Demandeur | Linéaire de travaux supérieur à 100 m | Forfait de 0,75 € / ml Soit environ 10% du coût total TTC |
| | Comité de bassin versant | | 90% du coût total TTC |

MODALITES TECHNIQUES

Le forfait de 0.75 €/ml est inchangé quelque soit le type d'ouvrage linéaire réalisé.

Ce forfait inclut :

- Le montage du dossier
 - Volet technique et administratif.
- La réalisation et le suivi des travaux de création et de dégagement

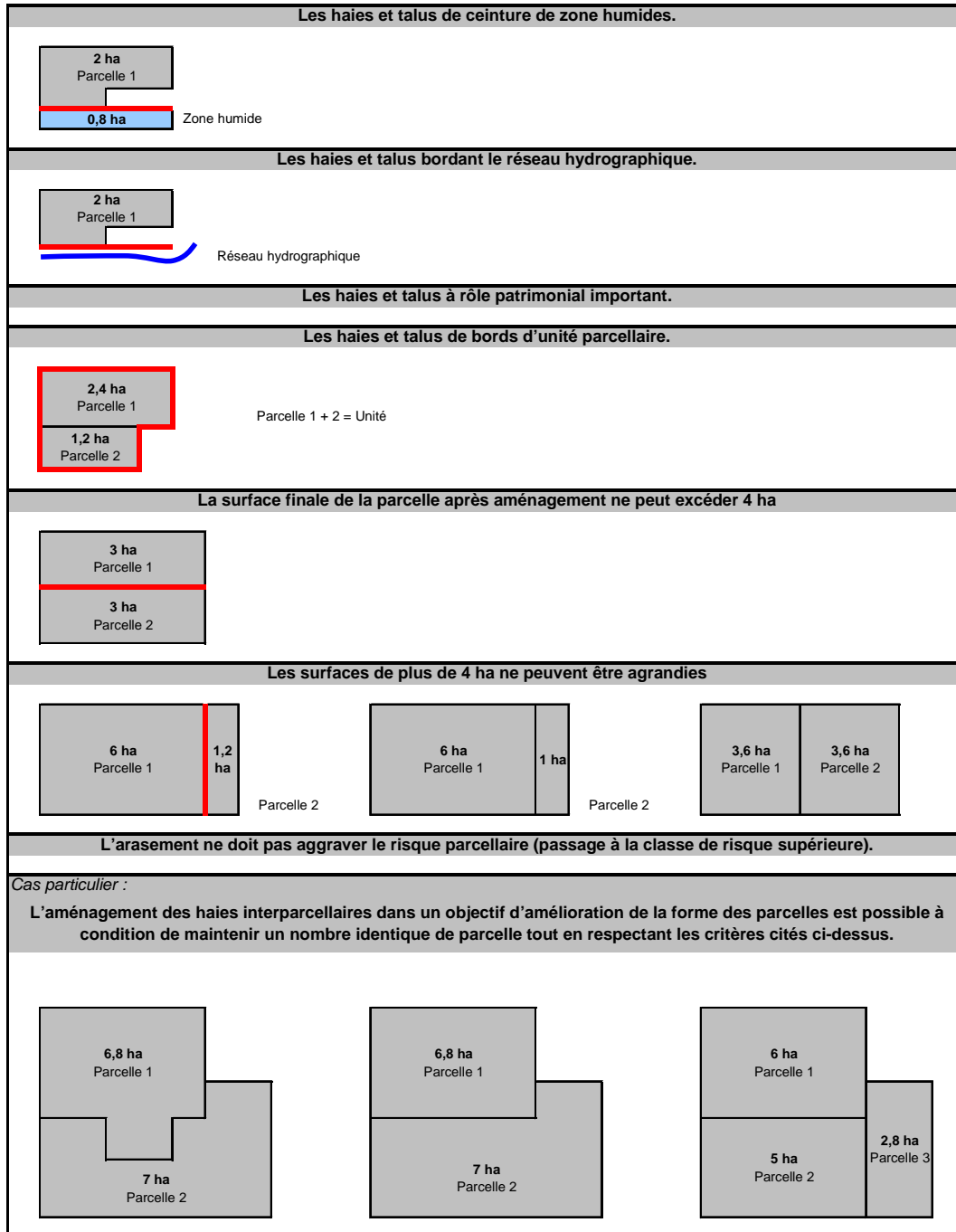
- Un éventuel passage de sous-soleuse.
 - La construction du talus à la pelleuse à chenille.
 - Hauteur minimale de 80 cm.
 - Terre prélevée aux abords immédiats du futur talus. Si l'agriculteur souhaite utiliser de la terre provenant d'une autre parcelle, il doit en assurer le chargement, le transport et une mise en tas tout le long du futur talus à construire.
 - La fourniture et la mise en place de la plantation.
 - Seules des essences locales peuvent être plantées.
 - La fourniture et la mise en place éventuelles de protection contre le gibier.
 - La mise en place du paillage naturel.
 - La fourniture du paillage naturel (paille, foin...) est à la charge du demandeur.
 - La fourniture et la mise en place d'un paillage synthétique sont à la charge du demandeur.
 - Le dégagement des plants les 3 années suivant la plantation.
- La finalisation du dossier
 - Réception des travaux.
 - Mise en paiement.

CONDITIONS DE DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

Conditions d'examen de la demande

- La demande d'autorisation d'arasement ne peut porter sur :

Arasement NON AUTORISE



Conditions des mesures compensatoires

- Le demandeur doit reconstituer un linéaire au moins identique à celui arasé.
- Le demandeur doit au minimum reconstituer le même type d'ouvrage que celui arasé (talus planté, talus nu, haie).
- Les travaux d'embellissement du siège d'exploitation (haies ornementales...) ne constituent pas une mesure compensatoire.

PREAMBULE

Le bocage est un élément structurant de notre paysage.

A l'origine, il a été construit pour répondre aux besoins des agriculteurs (contention des troupeaux, bois de chauffage...).

Les activités sur un territoire évoluent continuellement. Ainsi, le paysage doit s'adapter afin de répondre aux nouveaux besoins et attentes des hommes.

Aujourd'hui, les intérêts du bocage ne sont plus à démontrer : intérêts pour la qualité de l'eau, biologiques, bio-climatiques, agronomiques, paysagers, touristiques...

CADRE DE L'ACTION

Éléments bocagers non soumis au dispositif d'autorisation préalable pour tous travaux ayant pour objet de détruire un élément du paysage identifié par un PLU (en application de l'article L 123.1 7° du code de l'urbanisme).

L'outil s'applique aux agriculteurs obtenant une autorisation d'exploitation sur de nouvelles parcelles et souhaitant à cette occasion restructurer leur parcellaire et leur bocage.

OBJECTIFS

Adapter la structuration du parcellaire aux usages et besoins du territoire tout en maintenant un bocage fonctionnel.

Allier les attentes de l'agriculteur et la préservation du bocage.

MOYENS

- Création de nouveaux linéaires ou l'amélioration de linéaires existants (colmatage de brèches, regarni de haies discontinues...).
- Arasements de linéaires bocagers.

ACTEURS

Demandeur

Agriculteur désirant réaménager son parcellaire.

Opérateur technique

Le technicien bocage du Comité de bassin versant.

Existence éventuelle d'une Commission consultative.

DEROULEMENT

| Objet | Par qui? | Période |
|--|--|-----------------------|
| 1 Envoi d'un courrier proposant l'accompagnement technique du Comité des bassins versants à tout détenteur de nouvelle autorisation d'exploiter sur le volet bocager | Comité des bassins versants | Toute l'année |
| 2 Si l'autorisation d'exploiter porte sur plus de 2 ha, le Comité des bassins versants téléphone à l'agriculteur | Comité des bassins versants | Toute l'année |
| 3 Rencontre de l'agriculteur pour élaborer un éventuel projet bocager | Comité des bassins versants Agriculteur | Toute l'année |
| 4 Demande de financement pour travaux de reconstitution | Comité de bassin versant | Mai - Juillet |
| 5 Réalisation des travaux d'arasement | Agriculteur | |
| 6 Réalisation des travaux de reconstitution | Agriculteur Entreprise missionnée | A partir de septembre |

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Engagement mutuel de réalisation de travaux bocagers.

MODALITES FINANCIERES

| Objet | Financeurs | | Modalités |
|---------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--|
| Travaux d'arasements | Agriculteur | | 100% |
| Travaux de reconstitution | Agriculteur | Linéaire de travaux inférieur à 100 m | 100% |
| | Agriculteur | Linéaire de travaux supérieur à 100 m | Forfait de 0,75 € / ml Soit environ 10% du coût total TTC |
| | Comité de bassin versant | | 90% du coût total TTC |

MODALITES TECHNIQUES

Le forfait de 0.75 €/ml est inchangé quelque soit le type d'ouvrage linéaire réalisé.

Ce forfait inclut :

- Le montage du dossier
 - Volet technique et administratif.
- La réalisation et le suivi des travaux de création et de dégagement
 - Un éventuel passage de sous-soleuse.
 - La construction du talus à la pelleteuse à chenille.
 - Hauteur minimale de 80 cm.
 - Terre prélevée aux abords immédiats du futur talus. Si l'agriculteur souhaite utiliser de la terre provenant d'une autre parcelle, il doit en assurer le chargement, le transport et une mise en tas tout le long du futur talus à construire.
 - La fourniture et la mise en place de la plantation.
 - Seules des essences locales peuvent être plantées.
 - La fourniture et la mise en place éventuelles de protection contre le gibier.
 - La mise en place du paillage naturel.
 - La fourniture du paillage naturel (paille, foin...) est à la charge du demandeur.
 - La fourniture et la mise en place d'un paillage synthétique sont à la charge du demandeur.
 - Le dégagement des plants les 3 années suivant la plantation.
- La finalisation du dossier
 - Réception des travaux.
 - Mise en paiement.

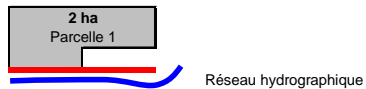
CONDITIONS DE FINANCEMENT

- Le Comité des bassins versants ne pourra financer un projet de reconstitution ne répondant pas aux règles suivantes :

Les haies et talus de ceinture de zone humides.



Les haies et talus bordant le réseau hydrographique.

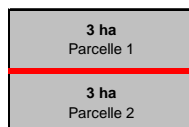


Les haies et talus à rôle patrimonial important.

Les haies et talus de bords d'unité parcellaire.



La surface finale de la parcelle après aménagement ne peut excéder 4 ha



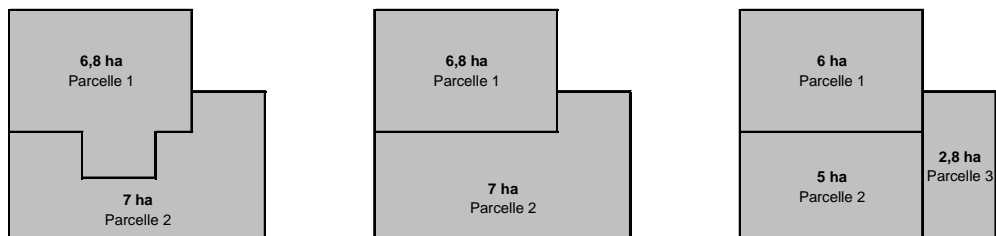
Les surfaces de plus de 4 ha ne peuvent être agrandies



L'arasement ne doit pas aggraver le risque parcellaire (passage à la classe de risque supérieure).

Cas particulier :

L'aménagement des haies interparcellaires dans un objectif d'amélioration de la forme des parcelles est possible à condition de maintenir un nombre identique de parcelle tout en respectant les critères cités ci-dessus.



FICHE N°4 : CONSEIL EN GESTION DES HAIES EXISTANTES

PROJET EXPERIMENTAL

Cette fiche décrit une action qui, aujourd'hui, n'est qu'à l'état de projet expérimental. En effet, des expériences menées en hiver 2007/2008 avec plusieurs agriculteurs permettront de vérifier l'intérêt de l'action, d'en mesurer les avantages et les limites et de l'adapter aux attentes et réalités de terrain.

Par la suite sera établi, si le projet est jugé intéressant, une fiche propre à cette nouvelle action.

PREAMBULE

Le bocage est un élément structurant de notre paysage.

A l'origine, il a été construit pour répondre aux besoins des agriculteurs (contention des troupeaux, bois de chauffage...).

Aujourd'hui, une gestion inadéquate des haies risque à terme de les faire disparaître.

CADRE DE L'ACTION

Une perte d'intérêt

Avec l'arrivée des énergies fossiles, de nombreux agriculteurs ont délaissé « l'énergie bois ».

L'augmentation de la surface des exploitations et la diminution de la main d'œuvre au sein des exploitations rendent l'entretien courant du bocage difficile et accentue le « rejet » de cette ressource de l'exploitation en la considérant davantage comme une contrainte qu'un point fort.

Du fait de ce désintéressement, l'agriculture s'oriente peu à peu vers des moyens systématiques de « contention » du bocage sans en avoir une vision gestionnaire.

Une perte de la connaissance des gestes de gestion

Le bocage est aujourd'hui peu renouvelé. Certaines pratiques systématiques sont particulièrement stressantes pour les arbres. Les agriculteurs se détachent progressivement de leur bocage et oublient les gestes de bonne gestion des haies.

Des moyens modernes pour une gestion bénéfique pour tous

Une gestion cohérente des haies favorisent la vitalité et le renouvellement du bocage, sont potentiellement productrices de revenus et limitent à terme les interventions et la gêne occasionnée par le bocage sur les systèmes de productions actuels.

Des moyens modernes d'entretien des haies facilitent les interventions.

Application de l'outil

L'outil s'applique aux agriculteurs soucieux du maintien de leur bocage en optimisant la gestion de leurs haies tout en évitant les moyens systématiques ou les coupes à blanc à but de non régénération.

L'outil s'applique aussi aux agriculteurs non convaincus de l'intérêt d'une gestion plus raisonnée des haies mais qui doivent être ciblés par des actions concrètes, sur le terrain (mise en pratique concrète).

OBJECTIFS

Favoriser une gestion durable du bocage.

Favoriser la réappropriation des gestes de bonne gestion des arbres et arbustes.

Rendre l'agriculteur responsable de la gestion de ses haies et le sensibiliser aux moyens de valorisation.

Favoriser les échanges d'attentes et d'expériences entre agriculteurs.

Replacer le bocage au sein du système de production de l'exploitation.

Informé sur les moyens modernes de gestion des arbres et arbustes.

Limiter les entretiens agressifs ou non adaptés des arbres et arbustes.

MOYENS

- Organisation de sessions communes sur le conseil en gestion de haies illustré par des mises en pratique.
- S'appuyer sur des connaissances en terme de gestion durable de la haie par le biais de l'intervention d'un « expert pédagogue ».
- Favoriser l'échange entre l'agriculteur et « l'expert pédagogue » par une journée de chantier concret.

ACTEURS

Demandeur

Agriculteur possédant des haies bocagères.

Coordonnateur

Le technicien bocage.

Expert pédagogue forestier

Conseiller forestier ou tout autre personne à même de pouvoir conseiller sur la gestion pérenne de la haie et d'assurer les actes pratiques d'entretien.

Structure de suivi et d'évaluation de l'expérimentation

Commission bocage, Bureau, Comité professionnel agricole...

DEROULEMENT DE L'EXPERIMENTATION

| Objet | Qui? | Période |
|--|---|-------------------|
| Atelier de conseil et de mise en pratique (sélection, coupes...) par groupe de 3-4 agriculteurs sur des cas concrets -Logique de gestion de la haie à court, moyen et long terme -Apprentissage de la sélection -Notion de "bonne coupe" -Connaissance et manipulation des outils -Valorisation du bois | Technicien bocage Expert pédagogue forestier 3-4 agriculteurs | Automne / Hiver |
| 2 Une journée de chantier réel d'entretien | Agriculteur Expert pédagogue forestier | Automne / Hiver |
| 3 Valorisation éventuelle du bois (bûche, plaquette, œuvre... => orientation vers structures correspondantes) | Agriculteur Technicien bocage | |
| 3 Retour sur expérience en vue de recueillir les ressentis de l'expérience | Agriculteurs ayant fait l'expérience Technicien bocage | Hiver / Printemps |
| 4 Porté à connaissance aux structures de décision courantes et formalisation de l'action | Technicien bocage Quelques agriculteurs ayant fait l'expérience apportant leur témoignage Structure de décision | Printemps |

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Engagement de l'agriculteur à participer à une journée de chantier réel avec l'expert pédagogue forestier en hiver 2007/2008.

MODALITES FINANCIERES DE L'EXPERIMENTATION

| Objet | Coût estimatif | Financeurs | Modalités |
|--|---|--|---|
| Ateliers collectifs de conseil et de pratique | Intervenant : 250 € Technicien : 210 € Total : 460 € | Comité des bassins versants | 100% |
| Journée individuelle de mise en pratique entre l'agriculteur et l'expert forestier pédagogue | Intervenant : 250 € par agriculteur Technicien : 210 € Total pour 4 agriculteurs : 1210 € | Comité des bassins versants Agriculteur | 50% intervenant / 100 % technicien 50% intervenant |
| Retour sur expérience | Technicien : 210 € | Comité des bassins versants | 100% |

CONDITIONS DE FINANCEMENT

L'agriculteur s'engage à réaliser une journée de travaux avec le forestier, journée cofinancée par le Comité des bassins versants.

FICHE N°5 : PLAN DE GESTION DU BOCAGE

PREAMBULE

A l'origine la haie est une construction : l'homme a édifié un talus et planté dessus arbres et arbustes. De son entretien dépend sa préservation. Cette pratique était autrefois réalisée pour les besoins en bois des exploitations et transmis par l'entremise du père. Par abandon du chauffage au bois, remplacement par d'autres matériaux en construction, par manque de temps, les agriculteurs se sont désintéressés des haies. Les savoirs faire dont chaque paysan était doté se sont étiolés. Des outils ont semblé nécessaires pour se réapprendre à gérer et valoriser la haie.

CADRE DE L'ACTION

La priorité dans notre territoire reste la préservation du bocage existant. Cependant pour le préserver, Il est absolument nécessaire de réintégrer dans l'entretien du bocage, une gestion manuelle, seule apte à valoriser le bois et la régénération de la haie par une gestion durable. Si cette méthode comporte de nombreux avantages, elle demande par contre une implication et des connaissances plus importantes.

OBJECTIFS

Pour ce faire, le plan de gestion du bocage (PGB) est un outil intéressant pour approfondir le travail sur l'état, les objectifs, et les interventions à mettre en place, tant en reprise de l'existant qu'en création de nouveaux linéaires. Il permet d'apporter une aide financière nouvelle à l'entretien des haies.

MOYENS

L'élaboration d'un PGB consiste à établir un état des lieux complet du bocage de l'exploitation (composition, état, rôles), d'établir les objectifs de l'agriculteur pour la gestion de son bocage, et de planifier sur 5 ans des travaux de réhabilitation et d'entretien du bocage. Il permet aussi de définir un programme de récolte potentiel pour une valorisation économique de son bois tout en préservant la pérennité du bocage.

ACTEURS

Demandeur

Agriculteur

Opérateur technique

Technicien du bocage ayant la connaissance des types de haies au préalable

DEROULEMENT

Diagnostic quantitatif et qualitatif du bocage : à partir d'une prospection de terrain, les haies de l'exploitation sont caractérisées et les objectifs de l'exploitant sont recensés. Il est important que cet état des lieux soit partagé avec l'exploitant au pied des haies au moins sur une partie (reconnaissance des types et des modalités techniques)

Elaboration du programme d'entretien : suivant les types de haies observés, les dynamiques d'évolutions possibles et les objectifs de gestion de l'agriculteur, un programme de travaux sylvicoles est proposé sur 5 ans.

Programme d'aménagement et de restauration : Suivant le maillage existant et les attentes de l'agriculteur, un ensemble de travaux de reconstitution ou d'aménagement pourra être proposé.

Apprentissage à la gestion des haies : Il est proposé aux signataires des PGB de participer à une formation de gestion du bocage avec un forestier (cf fiche N°.)

MODALITES FINANCIERES

Elaboration des plans de gestion :

coût estimé : 5 jours * 210€ = 1050 €

CG (80 %)

CBVL (20 %)

Travaux : Financés les deux premières années par le CG (60% puis 30% des travaux) – modalités en cours de définition

MODALITES TECHNIQUES

➤ Type de haies :

Les haies de l'exploitation sont classées suivant une typologie des haies rencontrés sur le territoire:

| Code | Type de haies |
|------|----------------------------|
| 1.1 | nu |
| 1.2 | Broussaille |
| 1.3 | Haie éparses |
| 2.1 | Cépée arbustes |
| 2.2 | Cépée arbres |
| 2.3 | Cépée mixte |
| 3 | Futaie |
| 4.1 | Cépée arbustes sous futaie |
| 4.2 | Cépée arbres sous futaie |
| 4.3 | Cépée mixte sous futaie |

Ces types permettent de proposer des modalités d'entretien permettant l'exploitation de la biomasse tout en régénérant la haie (cf fiches types de haies et entretien).

Lors de l'état des lieux, le technicien identifie l'état des haies et leur stade d'évolution. Ce diagnostic permet d'identifier à l'échelle de l'exploitation les priorités d'interventions sylvicoles.

Le programme de travaux est la synthèse des priorités de l'exploitant (généralement en lien avec les rotations des cultures), croisés avec l'état des haies et les cycles de régénération des haies à l'échelle de l'exploitation. Ces trois critères permettent de planifier les travaux sur 5 ans. Le programme propose un échancier de travaux et de récoltes de bois quantifiés, tout en assurant la pérennité du bocage à l'échelle de l'exploitation.

➤ **Le rendu**

Le plan de gestion constitue un document de référence pour l'exploitant mais aussi pour des financements éventuels sur l'entretien.

Il est composé de :

- Descriptif de l'existant, identifiant les types de haies (illustrés par des photos), leur état, les priorités d'interventions forestières et les localisant sur le plan de l'exploitation :

| N°haie | ML | type | essences (cépées, futaie) | Valorisation possible (bois bûche, bois d'œuvre, plaquettes) | Interface (route, parcelle, bâti) | Etat de la haie indicateurs différents si taillis ou futaie : âge, individus exploitables, jeunes plantations) | Priorité d'interventions forestières | Travaux à réaliser |
|--------|----|------|---------------------------|--|-----------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------|
|--------|----|------|---------------------------|--|-----------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------|

- les fiches descriptives des types décrits, les modalités d'entretien et les méthodes adaptées.
- Le programme d'entretien sur 5 ans théorique quantifiés (pour assurer un renouvellement du bocage de l'exploitation), comprenant une estimation financière et le volume exploitable (modèle de calcul sous excel)

ENTRETIEN

| TYPES DE HAIE | ml | TYPES D'ENTRETIEN | % à entretenir | % à entretenir sur 5 ans | Nbre de ml à entretenir sur 5 ans | Coûts sur 5 ans(€) |
|---------------|----|-------------------|----------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------|
|---------------|----|-------------------|----------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------|

VALORISATION

| Plaquettes | | Bûches | | Bois d'oeuvre | |
|------------|-------|-----------|-------|---------------|-------|
| Sur 100ml | Total | Sur 100ml | Total | Sur 100ml | Total |

- Un tableau récapitulatif des propositions d'intervention prioritaires en fonction du diagnostic du bocage et des objectifs de l'exploitant, précisant le type de travaux à réaliser, reportés sur une carte (soit une sélection du tableau état des lieux). Il est réalisé un rapprochement entre le programme définitif proposé et la gestion théorique nécessaire pour la régénération des haies. Les différences doivent être inférieures à 30% pour assurer le renouvellement du bocage.
- Il est proposé à l'agriculteur un tableau d'enregistrement de ces chantiers pour qu'il garde une trace de l'évolution de son plan de gestion

| N°haie | ML | Type | Année de travaux | Travaux réalisés | Temps passé | Volumes produits (bois bûche, bois d'œuvre, plaquettes) |
|--------|----|------|------------------|------------------|-------------|---|
|--------|----|------|------------------|------------------|-------------|---|

Implication de la collectivité dans l'entretien des haies du bord de routes : outil de planification de l'entretien

PREAMBULE

Depuis plusieurs années les haies de bord de route sont victimes de la politique d'entretien des communes et des agriculteurs. L'emploi du lamier et du broyeur qui permettaient de gérer l'emprise des haies sur la route et les champs montre ses limites car la répétition de ce procédé provoque la dégradation des haies, et à moyen terme, leur disparition. De plus, les exploitants ne peuvent plus accorder le temps nécessaire à l'entretien du bocage.

CADRE DE L'ACTION

Un retour à l'entretien manuel semble donc inévitable pour la gestion de ces écosystèmes complexes et fragiles. En effet ce type d'intervention permet de réduire la fréquence de passage, d'intervenir de manière ciblée et de valoriser la production de bois. Si cette méthode comporte de nombreux avantages, elle demande par contre une implication et des connaissances plus importantes. Certaines communes souhaitent s'investir dans l'entretien des haies de bords de routes.

OBJECTIFS

Pour organiser au mieux les chantiers sur le long terme, quantifier le temps passé, et la valorisation du bois, répartir les moyens d'action annuel, un outil de connaissance du bocage et de planification est intéressant.

MOYENS

- L'outil proposé permet d'établir un état des lieux du bocage des bords de route de la commune, de décrire les types de haies présentes et de proposer un plan de gestion sur 12 ans en prenant en compte les enjeux différents liés aux routes et au développement variable des haies présentes.

ACTEURS

Demandeur

Commune ou syndicat de voirie

Opérateur technique

Technicien du bocage ayant la connaissance des types de haies au préalable

Personnes impliquées

Employés communaux (ou du syndicat de voirie)

Agriculteurs riverains des routes

Propriétaires des parcelles riveraines des routes

DEROULEMENT

Inventaire :

En parcourant les routes, identification des différents types de haies rencontrés. Les types permettent par route de calculer le temps de travail, la production de bois et l'urgence des interventions.

Elaboration du programme d'entretien :

Il donne aux communes un cycle d'entretien sur 12 ans en définissant les priorités d'intervention.

Programme d'aménagement et de restauration :

Il semble intéressant de proposer aux communes un projet d'amélioration de la maille existante en impliquant les riverains dans la démarche, au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

Organisation des chantiers d'entretien et de restauration

Elle doit permettre d'atteindre les objectifs nécessaires à la réussite du programme d'entretien. Chaque année doit être l'occasion de convaincre les riverains du bien fondé de cette démarche, de passer des conventions entre les agriculteurs, les propriétaires et la commune, de former, à la fois, les riverains et les salariés aux techniques d'entretien des haies.

Etape 1 : Se référer au planning pour identifier les haies à entretenir durant l'année N.

Etape 2 : Répertoire tout les agriculteurs et propriétaires concernés. Rentrer leur nom dans la base de données.

Etape 3 : Organiser une réunion en salle pour présenter la démarche, pour motiver les riverains et pour fixer la répartition du travail entre la commune et les propriétaires. Une convention qui fixe les droits et les devoirs des propriétaires et de la commune doit être signée par les intéressés, en particulier sur la propriété du bois abattu.

Etape 4 : Faire une journée sur le terrain pour le marquage, pour situer les zones à replanter et pour compléter les connaissances des riverains et du technicien sur l'entretien durable des haies.

Etape 5 : Réalisation du chantier et de la valorisation du bois

MODALITES FINANCIERES

Elaboration des plans de gestion, marquage, animation et suivi des chantiers :

CG (30 %)

CBVL (70 %)

Travaux :

Commune concernée (100%)

MODALITES TECHNIQUES

○ Phase 1 - inventaire :

| Code | Type de haies |
|------|----------------------------|
| 1.1 | nu |
| 1.2 | Broussaille |
| 1.3 | Haie éparses |
| 2.1 | Cépée arbustes |
| 2.2 | Cépée arbres |
| 2.3 | Cépée mixte |
| 3 | Futaie |
| 4.1 | Cépée arbustes sous futaie |
| 4.2 | Cépée arbres sous futaie |
| 4.3 | Cépée mixte sous futaie |

○ **Phase 2 – Calcul de l'indice « Gestion de l'emprise »** (cf document de synthèse de Augustin Vivien pour les modalités de calcul) : il prend en compte la typologie des haies, des routes et la présence de ligne EDF ou téléphoniques. Il permet de planifier l'entretien du maillage existant. 3 groupes ont été identifiés.

Gestion de l'emprise importante : Cela signifie que ces routes devront être impérativement entretenues tous les 5 ans et qu'il est recommandé de surveiller régulièrement les haies et d'éventuellement programmer des actions ciblées. De plus le temps de travail sera élevé.

Gestion de l'emprise moyenne : Les bords de route devront être entretenus tous les 5 ans. Entre ces années d'entretien, la surveillance reste limitée et les interventions seront très rares voir inexistantes.

Gestion de l'emprise faible : Ces secteurs seront entretenus en dernier lieu et demanderont peu de temps pour l'entretien et peu de surveillance.

○ **Phase 3 - Elaboration du programme d'entretien.** Il donne aux communes un cycle d'entretien sur 12 ans en définissant les priorités d'intervention.

Pour définir les sections et les dates d'entretien, plusieurs règles sont respectées:

- 1- Répartir uniformément le temps de travail sur le cycle d'entretien qui va de 10 à 12 ans
- 2- Ne pas faire les chantiers 2 années de suite dans la même zone
- 3- Commencer par les sections qui demandent le plus de surveillance
- 4- Les routes composant les sections d'entretien doivent être concentrées dans la même zone

○ **Phase 4 - Programme d'aménagement et de restauration.** Il semble intéressant de proposer aux communes un projet d'amélioration de la maille existante en impliquant les riverains dans la démarche, au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

PREAMBULE

Le bocage est un élément structurant de notre paysage.

A l'origine, il a été construit pour répondre aux besoins des agriculteurs (contention des troupeaux, bois de chauffage...).

Les activités sur un territoire évoluent continuellement. Ainsi, le paysage doit s'adapter afin de répondre aux nouveaux besoins et attentes des hommes.

Aujourd'hui, les intérêts du bocage ne sont plus à démontrer : intérêts pour la qualité de l'eau, biologiques, bioclimatiques, agronomiques, paysagers, touristiques...

CADRE DE L'ACTION

Des zones d'action prioritaires (ensemble de communes voisines représentant entre 4000 et 6000 ha) ont été déterminées lors de l'analyse macro-paysagère.

Ces zones font l'objet d'actions collectives de reconstitution du bocage. Chaque projet individuel d'agriculteur constitue une partie d'un schéma d'ensemble cohérent en terme de maille bocagère.

Ces linéaires sont ensuite protégés par l'article L114-3 du code rural qui précise qu'en cas de destruction des plantations de haies qui ont bénéficié de financements publics, la collectivité qui a attribué les subventions peut en demander le remboursement pendant une période de quinze années à compter de leur attribution.

OBJECTIFS

L'objectif principal est l'amélioration de la qualité de l'eau en améliorant la maille bocagère.

Les autres externalités, précédemment citées, ne sont pour autant pas négligées.

MOYENS

Création de nouveaux linéaires ou l'amélioration de linéaires existants (colmatage de brèches, regarni de haies discontinues...).

ACTEURS

Demandeur

Agriculteur faisant partie d'une commune en zone d'action prioritaire

Opérateur technique

Le technicien bocage du Comité de bassin versant.

DEROULEMENT

Ces zones d'action prioritaires font au préalable l'objet d'une étude technique approfondie (caractéristiques intrinsèques et historique du paysage bocager des communes).

En parallèle, des ateliers participatifs permettent de faire réfléchir la population dans son ensemble à un projet bocager sur leur territoire.

Sur ces bases, un projet global d'amélioration du bocage est construit. Ce projet est discuté individuellement avec chaque exploitant et/ou propriétaire concerné. A l'issue de ces rencontres, chaque agriculteur abouti à son projet bocager d'exploitation.

Tous les projets cumulés forment un chantier de reconstitution du bocage cohérent, mené en fonction de l'assolement des parcelles agricoles sur lequel il se déroule.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- Engagement mutuel de réalisation de travaux bocagers.
- Conventions de rétrocession des ouvrages réalisés
- Convention de mitoyenneté le cas échéant

MODALITES FINANCIERES

Un forfait de 0.75 €/ml quelque soit le type d'ouvrage linéaire réalisé est appliqué pour l'exploitant (ou le propriétaire) participant. Un plafond maximum de participation est fixé à XX € par exploitant.

Ce forfait inclut :

- Le montage du dossier : volet technique et administratif
- La réalisation et le suivi des travaux de création et de dégagement
- La finalisation du dossier : réception des travaux et mise en paiement

MODALITES TECHNIQUES

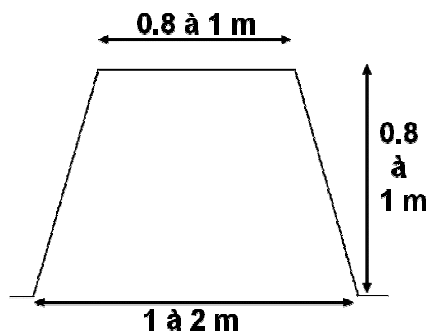
Construction de talus

La construction de talus se fait à la pelleteuse à chenille selon les dimensions suivantes :

- Largeur à la base : 1 à 2 mètres
- Hauteur : 1 mètre
- Largeur au sommet : 0,80 à 1 mètres

La terre est prélevée aux abords immédiats du futur d'une fiche couche de terre ne dépassant pas 10 cm)

Si l'agriculteur souhaite utiliser de la terre provenant il doit en assurer le chargement, le transport et une long du futur talus à construire.



talus (prélèvement
d'une autre parcelle,
mise en tas tout le

Lors de l'édification du talus, l'entreprise veillera à enlever et conserver la terre superficielle avec sa couche d'herbe pour le dessus du talus. Au fur et à mesure de la construction du talus, il sera procédé régulièrement à des tassements verticaux.

Le talus nouvellement créé sera raccordé aux talus préexistants quand ces derniers existent. Si ce n'est pas le cas, le talus sera toujours terminé en crochet dans le cas où ce crochet permet de retenir l'eau.

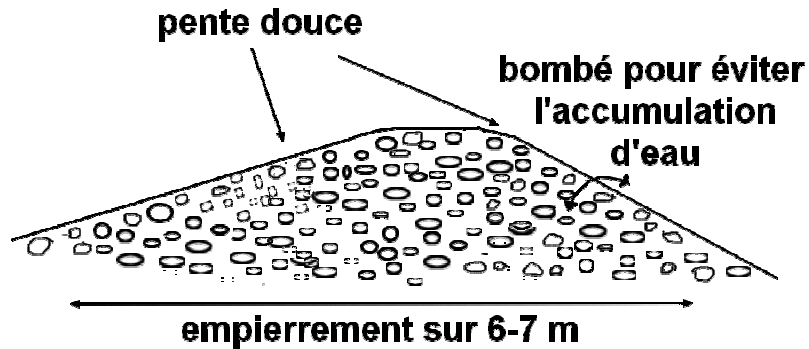
Après l'édification du talus, ses flancs seront enherbés aussitôt. On y projettera un mélange pour herbacé et on tassera les graines pour une bonne adhésion aux flancs du talus

Aménagements en dos d'âne d'entrée

Un bourrelet de terre sera constitué sur l'entrée de champ avec la terre du champ

Des empierrements en gros calibre du bourrelet (par apport de « blocage »), des sorties aval et amont seront réalisées pour éviter le tassement par le passage répété des tracteurs. La prestation comprend l'apport de l'empierrement.

Les sorties seront créées en pentes douces légèrement bombées



Fourniture et la mise en place de la plantation.

Seules des essences locales peuvent être plantées.

La technique de plantation à suivre est la suivante :

- Habillage des parties aériennes et des racines. Les essences arbustives seront rabattues.
- Pralinage des plants composé d'1/3 de terre, 1/3 de bouse, 1/3 d'eau.
- Plantation à la bêche forestière sur les talus nouvellement créés ou en potet travaillé sur un sol non travaillé.

La fourniture et la mise en place éventuelle de protections contre le gibier peut être décidée en fonction de l'emplacement de la plantation.

La fourniture du paillage naturel (paille, foin...) est à la charge du demandeur.

Ce paillage pourra être posé à la main (déroulage des rounds à l'endroit de la plantation) ou avec une pailleuse. Dans le premier cas comme dans le second, le paillage ne doit pas se faire par temps venté mais plutôt par temps humide à pluvieux.

Le dégagement des plants les 3 années suivant la plantation

Le dégagement autour des plants se fait au printemps, de façon manuelle (faucille) pour ne pas endommager les plants. Le dégagement doit se faire sur un diamètre d'au moins 50 cm autour de chaque plant.